

Règlement Enduforez

L'EnduForez est un événement d'enduro VTT non chronométré. Il se réalise à allure libre sur un parcours en ligne. L'objectif est de proposer aux participants un week-end de VTT sur un parcours proposant 8 spéciales par jour non chronométrées pour le plaisir et l'évasion.

Il n'y a donc ni classement, ni confrontation entre participants.

Le parcours composé de spéciales majoritairement descendantes et de liaisons montantes sont d'un niveau technique et physique intermédiaire (niveau bleu). Les zones les plus techniques sont signalées par des fanions et peuvent être évitées. Les spéciales sont majoritairement tracées par nos soins afin de correspondre à la pratique et exclusivement réservées aux participants.

ORGANISATION

- L'événement est réalisé sur un large territoire passant notamment sur les communes du Brugeron, La Renaudie, Vologne-Montagne, Noiretable, La Chambonie et Chalmazel-Jeansagnière, St Agathe, Vologne-Ville, Aubusson d'Auvergne et Courpière.
- Le camp de base est installé à l'Institut Saint Pierre à Courpière pour l'accueil, les départs, l'hébergement et la restauration. Un règlement intérieur sera affiché pour le respect des locaux.
- A votre arrivée, nous vous transmettrons tous les éléments nécessaires (plaques, tickets repas, ...).

Nous vous accueillons dès le vendredi 22 mai de 19h à 22h pour les participants ayant réservé leur nuit.

Le samedi 23 mai,

- Petit-déjeuner de 6h30 à 7h30.
- Le chargement des vélos à partir de 7h00.
- La navette partira à 8h00.
- 4 spéciales dans la matinée, repas chaud à Notre Dame de l'Hermitage, 4 spéciales dans l'après midi avec des liaisons à travers le Forez !
- A votre retour, possibilité de laver les bikes, buvette, musique, ambiance..., stands de magasins de vélos, parking vélos surveillé par l'équipe.
- En soirée, repas festif.

Le dimanche 24 mai,

- Petit-déjeuner de 6h30 à 7h30.
- Le chargement des vélos à partir de 7h00.
- La navette partira à 8h00.
- 8 spéciales incluant un ravitaillement à mi-parcours et un repas à l'arrivée, retour au plus tard estimé à 15h sur le camp de base.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Inscription obligatoire à l'événement,
- Se conformer au présent règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire,
- être au minimum âgé de 15 ans,

L'organisation se réserve le droit de ne pas valider l'inscription des participants si l'ensemble des conditions ne sont pas respectées sans remboursement.

Le nombre maximum de participants est limité à 120.

PARCOURS

Le parcours sera entièrement fléché et parfois matérialisé par des rubalises (des portes ou des couloirs). Le début et la fin de chaque spéciales seront indiqués ainsi que les passages présentant un aspect technique particulier (fanions).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne jusqu'au mercredi 13 mai dans la limite maximum de participants, il n'y aura aucune inscription possible sur place.

Les mineurs âgés de 15 ans minimum sont acceptés s'ils sont accompagnés d'un parent ou d'un accompagnateur. Une autorisation parentale mentionnant le nom de l'adulte accompagnateur doit être remise au plus tard le jour du départ.

Les formules « Kessamedi » et « Kedimanche » seront disponibles à la vente 1 mois avant l'événement sous réserve de disponibilité.

TARIFS : voir tableau sur site internet

ANNULATION, REMBOURSEMENT

- + de 60 jours avant la date de l'événement (22 mai 2026) > remboursement 100 %.
- de 59 à 30 jours > remboursement 50 %.
- - de 30 jours > aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présence d'avis médical.

MATERIEL

Seuls les VTT et VTTAE (non débridés) conformes à la réglementation sont autorisés.

Les participants doivent s'assurer du bon état de fonctionnement de leur vélo. Chaque participant est gardien de son vélo, le Team Dore Evasion décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériels avant, pendant et après l'activité.

Lors des transports, nous assurons une protection minimale (papier bulles). A vous de jouer pour une protection optimale.

EQUIPEMENT

- Le port d'un casque conforme aux exigences de sécurité, en bon état avec jugulaire attachée et des gants adaptés à la pratique du VTT sont obligatoires. Un participant ne justifiant pas de ces équipements pourra se voir interdit de prendre part à l'organisation.
- Les protections (telles que coudières, genouillères et dorsales) sont vivement recommandées par l'organisation.
- Il est vivement recommandé d'avoir sur soi un téléphone portable.
- Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie si la météo le nécessite.

COMPORTEMENT

- Le respect du code de la route par les participants est obligatoire sur les portions ouvertes à la circulation.
- Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à les respecter, à ne jeter aucun déchet sur le parcours.

ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les participants.

Il est vivement conseillé aux participants de s'informer de leur police d'assurance avant de participer et de prendre des mesures en conséquence.

DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'EnduForez, chaque participant autorise, expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

HEBERGEMENT/RESTAURATION

Le collège Institut St Pierre sera notre camp de base. Le site dispose d'un dortoir (duvet/draps non fournis). Afin de respecter les lieux, un règlement vous sera transmis et nous aménagerons le site pour faciliter l'organisation (espace vélos, hébergement, point d'accueil, ...).

Le repas du samedi soir et dimanche midi ainsi que les petits déjeuners se feront dans le réfectoire. Le repas du samedi midi sera sur le parcours à Notre Dame de l'Hermitage.

Le club organisateur, Team Dore Evasion, se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure (arrêté préfectoral, ...) afin de veiller à la sécurité des participants.